



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros :

- 1036-044** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1036 CONCERNANT LA DISTRIBUTION, LA VENTE D'EAU ET LE RACCORDEMENT À DIVERS SERVICES MUNICIPAUX.** »;
- 1918** intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET DE CERTAINES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019.** »;
- 1919** intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LE SERVICE RELATIF AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES ET AUX MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'ANNÉE 2019.** »;
- 1920** intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE 2019.** ».

Le règlement **1036-044** a pour objet de modifier le règlement numéro 1036 relatif à la distribution, la vente d'eau et le service de raccordement à divers services municipaux.

Le règlement **1918** a pour objet de décréter l'imposition de taxes foncières, tant générales que spéciales, et certaines compensations, pour l'année 2019.

Le règlement **1919** a pour objet de décréter le paiement d'une compensation pour le service relatif aux matières résiduelles et aux matières recyclables pour l'année 2019.

Et le règlement **1920** a pour objet de décréter le paiement d'une compensation pour le service d'égout pour l'année 2019.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et ils entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Les règlements sont également disponibles sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Veuillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 13^e jour de décembre 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau